VOL. XXVII - No 10

Montréal, 16 mars 1951

"LIBEREZ ROCQUE!

Renseignés sur le traitement qu'il subit, les mineurs d'amiante réclament la libération de leur confrère — "Rocque n'est pas un criminel" — Assemblées à Asbestos et Thetford — Les offres du gouvernement

DUPLESSIS GEOLIER

Une requête circulera sous peu

"René Rocque a été transféré de la prison commune de Sherbrooke à celle de Bordeaux, où il est confiné à sa cellule, privé des promenades quotidiennes permises aux autres prisonniers et traité avec plus de rigueur que les bandits. Ce nouveau développement a été révélé dimanche dernier devant des centaines de mineurs à Thetford-Mines.

Le secrétaire de la C.T.C.C., M. Jean Marchand, qui fut le principal orateur à cette assemblée, a affirmé que M. Duplessis, procureur général de la province, a ordonné le transfert à Bordeaux, où Rocque "se trouve avec les criminels de son espèce", selon lui. C'est au cours d'une entrevue accordée aux dirigeants de la C.T.C.C., le 14 février dernier, que le premier ministre a émis cette opinion, ajoutant que "dans le cas de Rocque, ça va être la justice absolue, la justice froide, et c'est tout".

taines de milliers de signatures, a été annoncée pour cette semaine. Lorsqu'il s'agit de seconder la résolution, de nombreuses mains fiants d'en arriver à une entente". se levèrent dans l'assemblée et "Nous avons demandé au constitution de la little de l'Allis avons demandé au constitution de la little de l'Allis avons demandé au constitution de la little de l'allistation de l'allist plusieurs mineurs se disputaient l'honneur d'endosser le projet de résolution, qui fut adopté par des applaudissements unanimes.

En réclamant avec véhémence la libération de Rocque, M. Mar-chand a insisté sur le fait qu'il n'entend pas mettre en doute l'in-tégrité des juges et des tribunaux. Mais il tient à proclamer que ceux-ci n'avaient pas en main ce qu'il fallait pour juger. A cause de la façon dont la plainte avait été portée, les juges n'ont eu de-vant eux qu'un aspect de la grève et les causes profondes de cet événement n'ont pas été étudiées. La preuve a été limitée.

A Asbestos

Dimanche, également, plusieurs centaines de mineurs d'Asbestos se sont réunis pour entendre le président général de la C.T.C.C., sont réunis pour entendre le président général de la C.T.C.C., sort de leur camarade. On sentait Vêtement. la salle prête à bouillir et à tempêter; cependant le discours fut prononcé avec sérieux et calme. C'est dans une atmosphère de froide conscience que les mineurs ont adopté à l'unanimité une résolution demandant la libération de René Rocque et incitant la C.T. C.C. à ne consentir aucun règlement amiable des procédures judiciaires prises lors de la grève de 1948, à moins qu'on ne règle le cas de Rocque.

Révélation de Picard

Gérard Picard avait en effet expliqué que le premier ministre de la province, M. Maurice Duplessis, a récemment offert de laisser tomber les poursuites légales prises contre une soixantaine de grévis-tes, si ceux-ci consentaient à laisser tomber les poursuites prises contre la police provinciale. Le

lui le règlement des divers problèmes laissés en suspens par la grè-ve de l'amiante. Nous étions con-

"Nous avons demandé au premier ministre de libérer les cautionnements et d'accepter plutôt la parole des divers accusés, car il y a longtemps que les actions sont prises et bien des ouvriers ont besoin de leur argent".

pas. D'ailleurs je l'ai fait transpor-

Une résolution a été adpotée à l'unanimité par les mineurs pour que "demande soit faite au ministre de la Justice à Ottawa (qui assume également les fonctions de solliciteur général) de libérer le confrère Rocque". Une requête, qui circulera à travers toute la province pour recueillir des centaines de milliers de signatures. celles que vous avez prises contre la police provinciale". Nous n'avons pu répondre immédiate-ment à cette offre du premier mi-nistre: quoique nous lui ayons déclaré qu'il ne pouvait être ques-tion d'abandonner Rocque, nous avons voulu consulter auparavant tous les intéressés dans ces poursuites. Par les comités exécutifs de syndicats de Thetford et d'As-bestos, nous leur avons demandé ce qu'ils pensaient de tout ceci. Tous ont répondu avec beaucoup Le premier ministre nous a ré-pondu : "Je suis prêt à tout régler, moins Rocque. Celui-là, n'y songez l'égler à part de Rocque.

(suite à la page 4)

Un autre gros syndicat: TOOKE

L'Union nationale du vêtement va de l'avant

M. Gérard Picard, leur exposer le fectifs de l'Union nationale du tion des membres; et le confrère

En effet le 9 mars dernier en la salle paroissiale de Ste-Elisabeth-du-Portugal, plus de 350 ouvriers et ouvrières se sont réunis pour nommer leurs représentants et accepter le contrat de travail que le syndicat a l'intention de présenter à la compagnie.

Dès la fin de l'assemblée une demande de certificat a été expédiée à la Commission des Relations ouvrières et on s'attend à ce que l'enquête ne retarde pas; et sur réception du certificat le contrat dont les principales clauses apparaissent ci-dessous seront soumis à l'employeur et les négociations commencées.

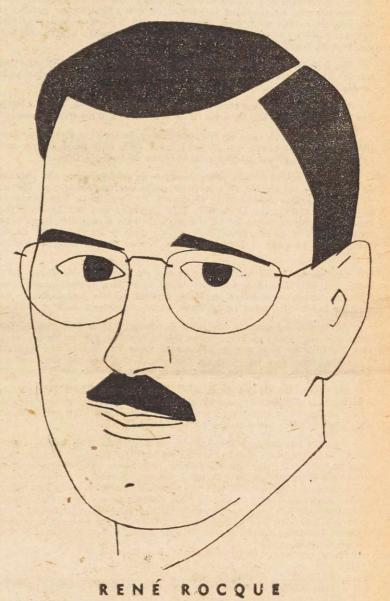
On peut dire que cette campa-gne d'organisation s'est faite rapidement et que les confrères tes payées. Angelo Forte, Jean-Noël Godin, Henri Charron, Gérard Poitras et Raymond Péladeau ont su faire vi-

Angelo Forte procéda ensuite à l'élection par département.

Après l'initiation des officiers faite par le confrère Raymond Péladeau, le confrère J.-N. Godin expliqua les principales clauses du contrat qui sont : a) l'atelier fermé; b) la semaine de 44 heures; c) una échelle de salaire proportionnelle au travail individuel; d) une augmentation de 15 cents l'heure pour les employés à l'heure et une augmentation de 15% pour les employés à la pièce; e) deux semaines de vacances après 5 ans, 3 semaines après 15 ans et ces vacances payées au taux de la moyenne personnelle; f) procédure de griefs; g) séniorité; h) plan d'assurance; i) rétroactivité au ler janvier 1951; j) trois jours de fê-

Inutile de dire que ces clauses

(Suite à la page 4)



"Il y a tout de même des limites"

Les ouvriers de J.-L. Vachon & Fils Ltée de St-Joseph de Beauce ont suspendu hier leur travail afin d'attirer l'attention du public sur les conditions inhumaines de travail qui leur sont mposées par

Les salaires payés dans cette industrie sont de 45 cents et 65 cents l'heure à part quelques exceptions. La moyenne des salaires est d'environ 55 cents l'heure. La semaine normale de travail est de 50 heures. Les ouvriers ne bénéficient d'aucune fête chômée et payée.

En 1950, alors que le coût de la vie montait en flèche, J.-L. Vachan & Fils Ltée baissait les salaires de 10 cents l'heure. De plus il a diminué la semaine normale de 5 heures sans aucune compensation. Ce qui signifie qu'au moment même où les ouvriers avaient le plus besoin d'argent pour satisfaire aux exigences du coût de la vie, J.-L. Vachon & Fils Ltée coupait les salaires.

En 1948, J.-L. Vachon & Fils Ltée par une simple finacerie juridique privait les ouvriers d'une augmentation qu'il s'était engagé d'accorder par une convention collective de travail. Il a modifié le nom de son entreprise et s'est ensuite opposé à remplir les engagements qu'il avait pris sous son ancienne raison sociale. En 1949 J.-L. Vachon & Fils Ltée a refusé d'accepter les recommandations d'un tribunal d'arbitrage au sujet du renouvellement de la convention collective. En 1950-51 il s'est également objecté à la passation d'un décret qui aurait amélioré sensiblement le sort de ces ouvriers et qui aurait empêché les manufacturiers de portes et chassis de se faire concurrence en jouant sur le salaire des ouvriers.

La C.T.C.C. est scandalisée de l'attitude de cet employeur antisocial et mesquin et elle comprend ces ouvriers qui n'en peuvent plus de se faire exploiter. Elle leur offre ses services et espère qu'on ne permettra pas dans la province de Québec qu'une exploitation semblable du travail humain puisse se faire sans protestation.

Le problème ouvrier

pour la classe ouvrière

Comme le Christ l'a prédit dans son Evangile, l'Eglise fondée par Lui pour libérer le monde du péché et lui ouvrir le ciel, sera toujours

Au sujet de cette même réalité qu'est l'Eglise, les uns, profiteurs d'un monde économique où règne l'injustice, voient d'un mauvais peil les interventions du Pape, des Evêques pour défendre les droits trop souvent violé des travailleurs, droits à un salaire familial, à des conditions humaines de travail, à l'accession à la petite propriété. "Au lieu de prêcher aux travailleurs leurs droits, l'Eglise, répètent-ils Bans cesse, devrait bien plutôt leur enseigner leurs devoirs, développer le conscience professionnelle, leur rappeler l'obligation de pratiquer la rempérance, de vivre selon leurs moyens, de se contenter de peu. Et

Les autres au contraire, victimes des abus du capitalisme, accusent l'Eglise d'être du parti des riches, des puissants. Souvent sur de pures apparences, parfais à cause de certaines déficiences qui ont pu se glisser, exploitées par les partisans du socialisme ou du communisme, les travailleurs, ont souvent la conviction que l'Eglise leur prêche la résignation à leur sort, pour maintenir des injustices qui profitent aux capitalistes, voulant par là s'attirer leurs bonnes grâces, surtout des faveurs financières.

En fait quelle est l'attitude de l'Eglise à l'égard des diverses classes de la société ? Est-ce vrai qu'Elle est contre une classe pour le bénéfice d'une autre ?

Il faut répondre tout d'abord, comme on le lit au No. 8 de la lettre des Evêques, que l'Eglise aime tous ses enfants d'un même amour"

Elle a, en effet, reçu de Notre-Seigneur, la mission de sauver tous les hommes sans exception. Ils sont, pour elle, tous doués d'une âme immortelle, appelée à partager le bonheur éternel de Dieu.

Mais en même temps, contrairement au communisme qui prétend fondre toutes les classes en une seule, celle des travailleurs au service de l'Etat, l'Eglise reconnaît la légitimité de l'existence simultanée de plusieurs classes dans la société. Elle enseigne que les hommes forment un grand corps social où chacun a un rôle à remplir pour l'avantage de tous et qu'en retour il reçoit du groupe, de la société de ses semblables, ce dont il a besoin pour mener sa vie d'homme et de

Comme le corps humain est formé de plusieurs membres différents qui sont tous à son service, ainsi la société comprend de nombreuses classes - ouvrière, agricole, professionnelle, patronale, - qui doivent s'entraider pour le meilleur accomplissement de leur mission

Si l'Eglise est pour le maintien de classes qui se complètent, Elle veut que les relations entre elles soient fondées sur la justice et la charité. Elle ne veut pas qu'une classe fasse des autres ses esclaves. Voilà pourquoi elle ne cesse de rappeler à chacune ses droits et ses devoirs pour que le monde vive dans la concorde, la paix, l'harmoni-

De toutes les classes de la société, la plus exposée à être victime d'injustices, d'insécurité, est certainement la classe ouvrière, puisque "pour se protéger elle n'a ni la richesse des capitalistes ni le sol des cultivateurs ni-la pension des fonctionnaires".

Peut-on reprocher à l'Eglise de montrer trop d'affection pour la classe ouvrière alors que "celle-ci s'est trouvée souvent sans guide et sans appui?" Accuse-t-on d'injustice une mère qui procure plus de tendresse à un de ses enfants, plus délicat de santé, infirme ou victime d'un accident, qui lui fait faire des études plus avancées qu'aux autres pour qu'il soit en mesure de gagner sa vie plus facilement? Entretenir de tels sentiments serait faire preuve d'un jugement étroit et d'un coeur bien peu charitable. L'Eglise aussi est une mère, la mère de tous les fidèles qui ne saurait agir autrement sans manquer à sa

Les Editions Ouvrières vous présentent :

Petite histoire du mouvement ouvrier

avec grand intérêt tous les ou- teur nous souligne en effet que vriers syndiqués, qu'ils soient "dès qu'elle s'organise et fait ainconscients ou non, de la poussée si paraître sa puissance, elle se irrésistible que le mouvement voit assez forte pour influer sur ouvrier exerce sur la société. Nous toute la marche de l'Etat et le disons poussée pour indiquer que paralyser au besoin. Elle conçoit dans tous les pays du monde, et dès lors que cette puissance ait à des degrés divers, le mouve- pour terme l'occupation même de ment ouvrier s'est constitué en de- cet Etat... Or il semble que preshors d'une société qui n'a famais que aussitôt cette perspective su d'elle-même rendre son dû à l'effraie irrésistiblement devant la classe ouvrière et lui donner une telle tâche". la chance d'assumer ses responsa- Faut-il condamner cette contra-

peuple ouvrier de France est de- d'une société sans classe"? venu un mouvement profondément Voilà quelques-unes des réle plan national qu'international, MENT OUVRIER". et selon certains, "trop avancé" vers la prise en charge de respon-sabilités économiques et politi-VEMENT OUVRIER" par Joseph

mes, nous parvenons très difficile- par Fernant Bourret \$1.50 (par ment à comprendre les réactions la poste \$1.60). Les Editions Ouemble constamment gênée par Montréal.

Voilà des pages que "dévorent" une sorte de contradiction. L'au-

bilités sur aucun plan.

La "PETITE HISTOIRE DU prendre en prévoyant que par une MOUVEMENT OUVRIER" de Jo- sorte de dialectique historique, la seph Hours est un volume capti- classe ouvrière, assumant toutes vant qui nous raconte "l'étonnante les responsabilités politiques, deaventure" de la classe ouvrière vra oublier son esprit de classe, française. C'est par ses luttes, ses se faire "une âme de citoyen et victoires et ses défaites que le de chef" et "concevoir le dessein

conscient de sa valeur, très senaible à toutes les pressions que invite Joseph Hours dans sa subit le monde ouvrier, tant sur "PETITE HISTOIRE DU MOUVE-

Hours \$1.25 (par la poste \$1.30) En américains que nous som- "SCANDALES DE L'ECONOMIE" de la classe ouvrière française qui vrières, 1019 rue Saint-Denis,

Profonde affection de l'Eglise "Custos" et le R. P. Bouvier, un même homme?

Que diable allait-il faire dans cette galère? — Précisions troublantes

CUSTOS et le R. P. BOUVIER, Jésuite, seraient-ils une seule et même personne? Puisque l'accusation a été lancée ("Le Travail", 2 mars 1951), on exige des explications en divers milieux. Rien de plus naturel. On sera aride, mais l'on s'y attend sûrement. Il s'agit moins d'un article de journal que d'une pièce à verser au dossier de

LE TRAVAIL

Point n'est besoin de présenter le R. P. Bouvier, S.J. Il est le directeur de la section des Relations industrielles de l'Université de Montréal et il vient de publier "PATRONS ET OUVRIERS".

Mais CUSTOS? qui est-ce donc? Ce pseudonyme mystérieux, tiré du latin, cache l'auteur d'un ouvrage inconnu du public et inti-tulé : "RECUEIL DE DOCUMENTS SUR LA GREVE DE L'AMIANTE (1949) ORGANISEE PAR LA CONFEDERATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA". Ce titre même contient un premier accroc à la vérité. La C.T.C.C. a accordé son entier appui aux mineurs d'amiante, mais la grève, dans les mines d'amiante, n'a pas été "organisée" par la C.T.C.C. Les raisons profondes de ce conflit social d'envergure devront, un jour, être exposées et commentées à la lu-

Le réquisitoire de CUSTOS, et les pièces produites, couvrent cent cirquante (150) pages dactylographiées (81/2 x 14). C'est le procès ex parte de tous ceux qui, mêlés de près à la grève de l'amiante, ont pris pour les grévistes. Le Comte de Bernonville, à l'examen du dossier, manifesterait spontanément le désir de retourner en France !

Dans "Patrons et Ouvriers", page 22 et suivantes, on peut lire sous le titre "LE COMMUNISME AU CANADA", pratiquement à la lettre, et parfois selon la même disposition, des paragraphes et des dates que CUSTOS (pages 6 et suivantes) reproduit sous le titre "DOC-TRINE COMMUNISTE PERMANENTE PAR RAPPORT AUX GREVES ET SYNDICATS CHRETIENS". Il s'agit d'informations provenant des dossiers de la police provinciale. L'auteur de "Patrons et Ouvriers" s'attribue, à certains moments, des textes entre guillemets de CUSTOS.

A la page onze (11) de CUSTOS et aux pages 31 et 32 de "Patrons et Ouvriers" on peut lire, par exemple, le même titre : "COMMUNIS-ME ET SYNDICAT", les mêmes citations, dans le même ordre, et des mêmes auteurs. Le même phénomène se répète, à la fin de la page onze (11) et au début de la page douze (12) de CUSTOS, en regard des pages 33, 34 et 35 de "Patrons et Ouvriers", sous le titre "Les communistes dans les syndicats chrétiens".

A la fin du même chapitre, avec un titre différent, on peut lire dans l'un et l'autre auteur, ce qui suit : CUSTOS

La doctrine permanente du Komintern basée sur la doctrine Lénine-Staline, précisée par les congrès de l'Internationale communiste et diffusée quotidiennement par les agents communistes du monde

1. — il faut considérer les syndicats comme une véritable école de communisme, du fait qu'on y habitue les ouvriers à aiguiser leurs appétits matérialistes au détriment des valeurs spirituelles.

COMMUNISME ET MASSE OUVRIERE

La doctrine permanente du Komintern basée sur la doctrine Lénine-Staline, précisée par les congrès de l'Internationale communiste et diffusée quotidiennement par les agents communistes du monde

1. - il faut considérer les syndicats comme une véritable école de communisme, du fait qu'on y habitue les ouvriers à aiguiser leurs appétits matérialistes au détriment des valeurs spirituelles.

Les deuxième, troisième et quatrième paragraphes sont numérotés d'une manière identique, contiennent les mêmes textes. A noter, toutefois, que dans "Patrons et Ouvriers", on a corrigé deux fautes de français qui apparaissent dans "CUSTOS". En effet, dans Custos, les mots "insurrectionnels" et "insuffection" n'ont qu'un "r" alors qu'ils en ont deux dans "Patrons et Ouyriers". A moins que toutes les copies ne soient pas semblables.

Il y aurait bien d'autres précisions à ajouter, mais ce serait un

Laissons les comparaisons, et suivons Custos seul pour quelques paragraphes. La plus grande partie de l'ouvrage de Custos n'est pas reproduite dans "Patrons et Ouvriers". Même si Custos était un nom collectif, (ce qui ne paraît pas probable), il faudrait considérer que

les divers collaborateurs ont été d'accord sur les idées exprimées.

Voici donc quelques échantillons des commentaires de Custos sur la grève de l'amiante. La vérité en grince des dents à leur lecture, et un bouillon de sang vous monte à la figure.

"La participation active du Komintern dans la grève d'Asbestos ne semble plus faire l'ombre d'un doute". (page 14).

'Des voyages spectaculaires ont été organisés par des groupes d'étudiants des universités de Montréal et McGill, voyages inspirés par les cellules communistes de ces universités en conformité avec les directives du Komintern". (page 14).

"Que le haut clergé du Québec ait été véritablement forcé par la pression populaire d'appuyer la grève, on en a une preuve par la facon chaotique dont les choses se sont passées". (page 18).

"Les instructions des chefs communistes ont été suivies par la presse subversive et LE DEVOIR (...)" (page 15).

"Les ouvriers de l'amiante ont été tenus dans l'ignorance par MM. Picard et Marchand (...)" "M. Picard et ses acolytes ont menti aux ouvriers durant les lon-

souhaite la disparition des syndicats, en tant qu'ils sont comme en ce

gues semaines de grève, pour empêcher le retour au travail". "Le Saint Père recommande l'union du capital et du travail, et

moment, des organisations de lutte de classe".

Il faut s'abstenir de publier ici certaines citations qui mettraient en cause bien des gens respectables et qui sont durement rabroués par Custos. Sans compter les déclarations absolument fausses attribuées plusieurs personnes, comme ayant été faites à l'occasion d'assem-

Depuis le 2 mars dernier, le Père Bouvier a eu amplement le temps de nier sa parenté avec Custos. Il n'en a rien fait.

Ont. Parmi les autres compagnies

Journées d'études à Victoria ville

Le Conseil central de Victoriaville a tenu, samedi et dimanche derniers, des journées d'éfudes régionales qui furent un grand succès. Une bonne moyenne de trois cents syndiqués assistèrent aux quatre réunions qui eurent lieu. On pouvait constater, une fois de plus, que les ouvriers ne perdent jamais une occasion de s'instruire quand ils le peuvent. Le Conseil central n'avait ménagé aucun effort pour élaborer le programme de ces journées qui comprenait des cours, des forums, des conférences et un souper de famille. Les confrères Donia Hamel, président du Conseil central et de la Fédération du Vêtement; Philippe Poirier, secrétaire du Conseil central: Emilien René, trésorier du Conseil central: Georges-Etienne Gagné, président de la Fédération du Meuble et agent d'affaires du Conseil central; Michel Chartrand, organisateur de la Fédération du Vêtement, avec l'aide de l'aumônier local, M. l'abbé Irénée Gauthier, et la collaboration du Service d'Education de la C.T.C.C., sont les artisans de ces journées d'études.

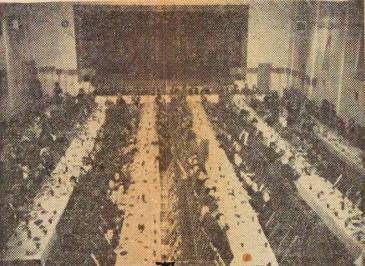
Samedi après-midi, le confrère | du syndicalisme vers les réformes rale collective sur le Problème réformes, mais qui in a été faussée par le capitalisme vement malade. uniquement préoccupé d'intérêts Des syndiqués de Québec, Ples-

suivi d'un forum où l'on discuta confrère René Bélanger, vice-prétoutes les relations qui doivent sident du Conseil central de Qué-exister entre un syndicat, un con-

C.T.C.C., le confrère Gérard Pi- présenté par Roger McGinnis, card qui traita de l'orientation propagandiste.

Michel Chartrand donna un cours de structure économiques, prosur la convention collective de tra- fessionnelles et sociales. Pendant vail, suivi d'un forum où l'on dis- le souper on invita le confrère cuta tous les problèmes particu-liers aux syndicats de la région. de la C.T.C.C., à dire quelques Durant la soirée, le Révérend Père G.-M. Bélanger, o.p., direc-teur du Service extérieur de la doctrine sociale de l'Eglise qui Facultés des Sciences sociales de gêne malheureusement ceux qui Laval, traita de la Lettre pasto- sont en place et qui ont peur des ouvrier. Il expliqua que si les jours toute l'action de la C.T.C.C. évêques s'intéressent aux problè- quelles que soient les difficultés mes ouvriers, c'est que les tra-vailleurs doivent gagner leur ciel lant aux syndiqués de Victoriaen gagnant leur vie et qu'il est ville le sort du confrère René nécessaire aujourd'hui de réfor- Rocque qui souffre en prison de mer toute la vie du travail qui tous les maux d'une société gra-

sisville et Drummondville se sont Dimanche après-midi, le confrère donna un cours sur la démocratie syndicale, per de famille, par exemple, le exister entre un syndicat, un con-seil central, une fédération et la CTCC On clôtura les journées d'études par un grand souper de famille où les syndiqués assistèrent accompagnés de leurs éopuses. Le Albert Bernard, vice-président souper fut suivi d'une allocution du Conseil syndical de Plessisville. par le président général de la Le journal "Le Travail" était reUN CENTRE OU TOUS LES SYNDIQUES SONT ABONNES



Fin d'une journée d'études qui fut marquée d'un souper canadien, dont la photographie apparaît ci-dessus. Par un truc de Michel Chartrand, organisateur de la Fédération du Vêtement et des journées d'études à Victoriaville, les principaux invités d'honneur qui auraient dû normalement s'asseoir à la table principale furent dispersés dans la salle et les personnes dont ils avaient pris les places s'asseyaient à la table d'honneur. C'est pourquoi on remarquait dans la salle, avec les ouvriers et les ouvrières, MM. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C.: le député provincial, M. Wilfrid Labbé; le pro-maire Z. Roy; Fernand Jolicoeur, directeur de l'éducation à la C.T.C.C.; l'abbé Laberge, Conseil général de Québec; Honoré D'Amour, Drummondville; René Bélanger, secrétaire de la Fédération des Employés municipaux de Québec; Donia Hamel, président du Conseil central local; R. Provencher, protonotaire; G.-E. Gagné, agent d'affaires. A la table d'honneur on remarquait: M. et Mme Philippe Poirier, secrétaire du Conseil central; Emilien Renaud, président de la Fédération du Vêtement; Mile Maria Levasseur, de Victoriaville; M. Alphonse Garneau, employé nisateur; Mlle M.-A. Dupuis; M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., et conférencier eu souper; M. et Mme François Pelletier; MILE Fernande Huneault; Albert Bernard, Plessisville; Armand Gosselin; A. Bergeron, président du Syndicat du Meuble de Daveluyville et le publiciste du "Travail", Noger McGinnis, qui a eu l'occasion de féliciter les membres syndiqués de leur assiduité à lire régulièrement

SYNDICAT

instrument de libération des travailleurs

Une brochure qui s'adresse à tout le monde, aussi bien aux membres qu'aux officiers du mouvement. Très utile en période d'organisation ou pour aider une campagne de recrutement Deuxième édition, revisée et illustrée de "Syndicat, force ouvrière".

PRIX : .05 cents l'exemplaire.

Le manque de main-d'oeuvre et l'immigration

Le ministre du Travail, M. | d'ouvriers spécialisés tels que ma-Gregg, a annoncé dernièrement chinistes, soudeurs, outilleurs et l'établissement d'un Conseil cen- ainsi de suite. Le "Financial Post" tral consultatif sur la main-d'oeu- (le 27 janv.), mande que plusieurs vre. Cet organisme est composé compagnies qui ont des contrats des représentants des organisa- de défense songent à faire venir tions ouvrières, patronales, agri- des ouvriers spécialisés d'Anglecoles, féminines, ainsi que des terre et d'Europe. La compagnie représentants des vétérans et des A. V. Roe, par exemple ministères fédéraux. MM. Ben- venir 500 travailleurs du Royaau gough, Picard, Conroy et Ward me-Uni pour l'avionnerie à Malton représentent les ouvriers.

M. Gregg a estimé qu'il faudrait qui seraient intéressées à embauquelque 150,000 personnes addi- cher des travailleurs d'outre-mer tionnelles cette année pour les industries de la défense et le service militaire. Le ministre déclara que ces effectifs nouveaux seront gineering et Sorel Industries. recrutés parmi les ouvriers congé- On peut se demander si de teldiés par suite de réductions dans les mesures sont justifiées alors l'industrie purement civile; parmi que 282,000 travailleurs canadiens les jeunes entrant sur le marché cherchent de l'emploi. Plusieurs du travail, au sortir des écoles et d'entre eux pourraient devenir des universités: parmi les immi- des ouvriers spécialisés. En outre, grants et parmi les ouvriers for- on peut difficilement croire que més dans des métiers spécialisés le gouvernement britannique conselon des plans de formation pro- tinuera de permettre à des milfessionnelle du gouvernement liers de travailleurs spécialisés de ainsi que des employeurs privés. s'établir au Canada, alors qu'il met

(Montreal Star, le 31 janvier). en marche son propre programme On appuie surtout sur le besoin de réarmement et de recrutement.

COMITE MIXTE DE PRODUCTION

On remarque de gauche à droite: MM. G. Marzitelli, Paul-Emile Lefebvre, Jean-Paul Desmarais, Fernand Bellemare, Maurice Doran, agent de relations industrielles. Seconde rangée: MM. Claude Matte, président du syndicat, G. Lefebvre et H. Chayer. L'Association de Lefebvre et Frères affiliée à la Fédération nationale de la Métallurgie a formé récemment sous la direction de Maurice Doran, un comité mixte de production et les membres ci-dessus en font partie. Fait à noter : le patron appartient à l'Association professionnelle des Industriels, qui a refusé depuis toujours de laisser accepter par ses patrons-membres la formation d'un tel comité. L'A.P.I. donne sa préférence au comité dit de "collaboration". Serait-ce un signe des temps pour ces fameux comités de "bonne entente"? Ou bien, est-ce que certains patrons veulent pratiquer et laisser pratiquer un véritable syndicalisme?

Le Travail présente :

ROMEO RONDEAU

Président du Conseil central de Sherbrooke



Il nous fait plaisir de vous pré- tile, poste qu'il occupe encore présenter dans ce numéro de notre sentement. journal, la biographie d'un chef

Nous vous présentons donc M. Roméo Rondeau, président du en particulier l'arbitrage de 1946-Conseil central des Syndicats ca- 47, qui se termina par une grève tholiques de Sherbrooke, et président de l'Association des Employes du Textile de Sherbrooke

M. Rondeau naquit le 3 juin 1913. Il fit ses études au Collège esprit pratique joint à une volondes frères du Sacré-Coeur à Sherbrooke. Issu d'une famille de quatre enfants, il dû quitter la classe en décembre 1950, notre confrè-après quelques années d'études, re fut choisi pour être placé à nion Textile le 15 mai 1929, pour brooke. travailler dans le département du de l'occupation de balayeur, ra- cette organisation comme il l'a masseur de roupine, opérateur de toujours fait dans les charges qu'il cardes "stripper" et enfin celle de la occupées dans le passé.

Le 21 mai 1938, M. Rondeau en particulier pour ceux du épousa MIle Florence Mathieu, Ils textile, ont quatre enfants : Thérèse, Jean- En même temps qu'il occupait nine, Nicole et Laurent.

nment sûr et d'un tempéremment Rondeau a réussi à s'occuper de généreux, savait se faire aimer de ces oeuvres pendant 4 ans mais il ses compagnons de travail avec a dû résigner à cause du surcroît pendant, il passa à peu près inap- de son association et ses activités perçu à son travail, dans les dé- syndicales à la Fédération natiobuts. Mais ardent sportif (c'est à nale du Textile et la présidence ce oment qu'il commença à se du Conseil central de Sherbrooke.

faire connaître) il sut se distinguer dans le jeu de balle au camp. (baseball) On se disputait le droit de le posséder dans diverses

équipes. En 1942, M. Rondeau travailla à la fondation de la coopérative de consommation, la Régionale, et en fut le vice-président durant près de deux ans.

Mais tout cela n'était que le préambule. Au mois de septembre 1941, M. Rondeau qui occupa, de-puis la fondation du syndicat, la charge de vérificateur des livres de comptabilité durant six années, fonda de concert avec M. l'abbé Morin, un cercle d'étude pour les membres de l'association. Ceux-ci se réunissaient deux fois par mois pour étudier la doctrine sociale de l'Eglise et les différentes lois ouvrières.

C'est en juin 1946 que notre onfrère fut nommé unanimement président de l'Association du Tex-

Durant ce stage, il eut à passer syndiqué, qui n'a jamais failli à par des périodes difficiles, durant esquelles il s'est toujours montré à la hauteur de sa tâche. Citons nénérale dans le textile, et surout l'établissement et le relève ment de l'union sur une base d'af

> Grâce à son sang froid, à son 'é ferme, il sut surmonter les dif icultés et en sortir vainqueur.

afin de pouvoir aider sa famille la tête de tous les syndicats des par son travail. Il entra donc à Cantons de l'Est, en devenant prél'emploi de la Compagnie Domi- sident du Conseil central de Sher

Nous sommes assurés que M cardage. Il passa successivement Rondeau saura mener à bonne fin

machiniste. Par les soirs, il ne Si M. Rondeau a connu le succraignit pas de parfaire ses études cès, c'est grâce à sa ténacité de-en relations ouvrières et de suivre des cours privés en mathéma- ment sûr et à son dévouement pour les ouvriers en général et

la position de président de l'Asso-Le 31 mai 1941, une organisa- ciaiton, M. Rondeau trouvait toution était fondée par les ouvriers jours le temps d'agir comme de la Dominion Textile, sous le vice-président de la Société Saintnom de l'Association des Em- Jean-Bapstite de la paroisse Notreployés du Textile de Sherbrooke Dame-du-Rosaire de Sherbrooke et comme vice-président du "Co-M. Rondeau, doué d'un juge- mité paroissial" (fabrique) - M. lesquels il était en rapport. Ce- de travail que cause la présidence

REMERCIEMENTS

Les ouvriers et ouvrières de l'Union des Employés du Vêtement de Sherbrooke (Classon) qui viennent de terminer leur grève, ainsi que le Conseil central de Sherbrooke et la Fédération du Vêtement tiennent à remercier toutes les fédérations, tous les individus, les conseils centraux et la C.T.C.C., pour l'assistance morale et l'aide pécuniaire qu'ils ont fournies lors de la grève qui a duré neuf mois.



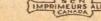
Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER Administrateur:

Rédacteur en chef FERNAND JOLICOEUR ROGER McGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal -Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. IMPRIMEURS ALLIES



Ministre des Postes, Ottawa. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

QUEBEC

Conseil central

Lors de son assemblée régulière du 6 mars dernier, le Conseil cen-tral de Québec a élevé de 5 à 10 cents la contribution per capita de tous les syndicats affiliés. Plus de 160 délégués assistaient et le vote en faveur du nouveau règlement a rallié plus des deux tiers des voix.

Cette mesure permettra au Con-seil central d'engager deux nouveaux organisateurs en plus des deux qu'il a déjà à son service.

Douxe enfants

M. Roger Fiset, secrétaire et agent d'affaires du Syndicat des Employés de Garages de Québec, saluait au début du mois l'arrivée d'un douzième enfant : Marie, Aline, Monique. Les deux aînés de la famille étaient parrain et mar-

Chex les travailleurs en fourrure

A la suite d'une première rencontre où l'Association des Marchands Détaillantts (section de la fourrure) refusait de considérer les demandes syndicales, le Syndicat des Travailleurs en fourrure (400 employés) a demandé la conciliation le 9 mars.

Les demandes syndicales se lisent comme suit: a) augmenta-tion des salaires hebdomadaires de \$3.00 à \$8.00; b) réduction des heures de travail.

Les négociateurs syndicaux sont: MM. René Breton, organisateur du syndicat; Paul Gobeil, président du syndicat; Claude Vocelle, vice-président ainsi que Mlles Gene-viève Royer et Jeannette Briand. Les négociateurs patronaux sont: M. W. Bherer, avocat, qui agit comme aviseur, et les membres de l'association.

Négociations directes

Le Syndicat de l'Alimentation en Détail, qui comprend 1,500 employés est entré en négociations directes avec l'Association des Marchands Détaillants et l'Association patronale du Commerce.

Le syndicat présente les demandes suivantes: a) augmentation des salaires hebdomadaires de \$2.00 à \$5.00; b) plusieurs changements concernant les vacances et les conditions de travail.

Les négociateurs syndicaux sont M. Lucien Dorion et les officiers du syndicat. Les négociateurs pa-tronaux sont : M. W. Bherer, avocat, et les membres des associations concernées.

Dans l'industrie du corset

Le Syndicat de l'Industrie du Corset, qui compte 125 membres, d'élection a fait prête est entré en négociations directes d'office aux officiers. avec la Parisian Corset.

des suivantes: a) une augmenttation de 5 cents sur les taux de salaires garantis; b) une augmentation de 3 cents du 100 points pour le travail à la pièce.

Négocient pour le syndicat: MM. Lucien Dorion, organisateur du Conseil central, et M. Petticlerc; ainsi que Mlles Odile Vaillancourt et Monique Roy.

- Dans l'industrie de l'automobile

Les ouvriers à l'emploi de la Laurentide Automobile (division industrielle) ont obtenu de la récente sentence arbitrale les avantages suivants: a) clause de séniorité; b) atelier syndical imparfait, complété par une formule Rand (pour les nouveaux employés qui refuseront d'adhérer au syndicat); c) augmentation de salaire de 5 centts l'heure sur les salaires effectivement payés, rétroactivité au 1er décembre 1950, ainsi qu'une autre augmentation de 5 cents l'heure à partir du 1er juin la United Paper Box.

L'ECOLE D'ACTION OUVRIERE DE MONTREAL



L'Ecole d'Action ouvrière de Montréal a inauguré la semaine der-nière sa première série de cours à l'Ecole Cherrier. C'est M. Jean Marchand qui a donné le premier cours sur "Le problème ouvrier: dans l'usine".



Un auditoire nombreux et fort intéressé s'était rendu à la salle de l'Ecole Cherrier. La série se continuera à chaque mercredi soir jusqu'au 16 mai prochain. Le prochain cours sera donné par M. Jean-Paul Geoffroy.

prochain; d) trols fêtes payées.

Les arbitres sur le tribunal étaient: MM. Philippe Pigeon, avocat, président du tribunal; Paul Desroches, courtier, représentant de la compagnie et Lucien Dorion, vice-président de la C.T.C.C., et représentant du syndicat. Une sentence unanime a été rendue. Ceci fera l'objet d'une première convention dont bénéficieront environ 35 ouvriers, membres du Syndicat de la Métallurgie.

MONTREAL

Election des peintres

Dernièrement avait lieu l'élection des officiers du Syndicat na-tional catholiques des Peintres de Montréal sous la présidence de M. A. Gosselin, président du Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction et le résultat fut-le suivant: président, M. Albert Desbiens; premier vice-président, M. Narcisse · Lupien; deuxième vice-président, M. Georges Connelly; secrétaire-archiviste, M. Marcel Bélanger; secrétaire-financier, M. J.-E. Lebel; secrétaire-trésorier, M. J.-O. Jolicoeur; statisticien, M. Maurice Grimard; sergent d'armes, M. Adrien Laprés.

Tous les officiers ont été élus par acclamation.

Après quelques recommanda-tions de circonstance, le président d'élection a fait prêter le serment

En l'occurence, un vote de re-Le syndicat présente les deman-merciement, a été pris envers le président d'élection et du secrétaire.

Boîte de carton

Le confrère Gérard Poitras nous avise qu'un nouveau syndicat vient de s'organiser à la Standard Paper Box de Montréal (carton gaufré). Ce syndicat groupe une centaine de travailleurs qui, à une assemblée récente, ont accep-té le projet de convention. Cette assemblée comportait aussi des élections et les membres suivants furent choisis pour représenter le groupe au Conseil syndical: MM. Magella Martel, président; Paul Gibault, secrétaire; Georges Poitras, trésorier.

Le confrère Poitras nous a avisé que dès la signature du contrat, "Le Travail" pouvait compter sur 100 nouveaux abonnés.

Il nous laisse entendre aussi que l'organisation est en cours pour former un autre syndicat à

SHERBROOKE

Le Syndicat des Employés mu-nicipaux de la cité de Sherbrooke vient de renouveler avec la corporation municipale un contrat de travail dont les négociations duraient depuis plusieurs semaines.

Le syndicat obtient par là plu-sieurs avantages dont voici les principaux: a) une échelle mobile, fixée d'après l'index du coût de la vie, à raison de 40 cents par semaine pour les hommes ma-riés ou soutiens de famille et 30 cents pour les célibataires. Au premier janvier 1951, l'augmentation du coût de la vie était établi à 12 points; à compter de cette date, les employés mariés ou soutiens de famille jouiront d'un boni de 10 cents pour chaque heure de travail et les célibataires, 7½ cents l'heure. Le boni sera ajusté au 1er janvier 1952 et ledit rajustement sera basé sur l'augmenta-tion ou la diminution du coût de la vie, d'après l'index fédéral; b) une réduction des heures de travail; c) trois fêtes chômées et payées de plus, avec un total de 14; d) deux semaines de vacances après 5 ans au lieu de 10 ans; e) congés spéciaux trois jours pour le mariage d'un employé ou le décès d'un parent proche; f) un jour pour le mariage ou la naissance d'un enfant.

ST-HYACINTHE

Renouvellement de contrat

Le Syndicat de la Métallurgie de St-Hyacinthe renouvelait récemment son contrat collectif avec la Volcano Ltée.

Les avantages obtenus sont les suivants: a) augmentation générale de 10 cents l'heure; b) clause améliorée pour le temps supplé-mentaire; c) fêtes chômées et payées: 1ère année, 2 fêtes; 2e année, 3 fêtes; 3e année, 8½ fêtes; d) clause concernant la hausse du coût de la vie: 35 cents du point, ajustable au bout de trois mois.

Les négociateurs du syndicat étaient : MM. Claude Henley, président du syndicat; Jean-Paul St-Rocque, vice-président; S. T. Payne, Fédération nationale de la Métallurgie. Les négociateurs patronaux étaient : MM. W. Girouard pour la compagnie et M. Matteau de l'A.P.L.

LIBEREZ ROCQUE!

(Suite de la page 1)

Télégrammes

"Nous n'avions pas cependant abandonner l'espoir d'une négociation amicale, et nous avons tenté jusqu'à la dernière minute d'en arriver à une entente. Le 9 mars nous demandions à l'honorable Barrette, par télégramme, quelle décision M. Duplessis avait prise. Il nous répondit que celui-ci était prêt à une entente, mais que celleci ne pourrait libérer Rocque. Nous avons donc répondu dans les termes suivants:

MESSAGE DE M. JEAN MARCHAND AU MINISTRE DU TRAVAIL

Hon. Antonio Barrette, Ministre du Travail, Hôtel du gouvernement, Québec.

Regrette infiniment qu'il n'y ait pas moyen de faire quel-que chose pour alléger le sort de Rocque. Il est vrai que cord pour tout régler; toutefois, tout régler, pour nous, comprenait le cas de Rocque. Quant à l'offre partielle de règlement : cautionnements et poursuites, nous nous étions engagés à y penser et à con-sulter ouvriers intéressés. Ces derniers insistent pour que l'affaire fasse partie du règlement, Suis d'opinion que la solution ne peut être envisa-gée en laissant Rocque de cô-Reste convaincu que ce problème peut être réglé par votre intermédiaire et vous remercie de vos interventions.

Signé: Jean MARCHAND

"SON" prisonnier

"Voilà donc les faits, que nous estimons maintenant de notre devoir de vous communiquer. René Rocque fut transporté de la prison de Sherbrooke à celle de Bordeaux le 13 février 1951. Personne n'en fut averti, sauf les trois repré-sentants ouvriers que rencontrait le lendemain le premier ministre alors qu'il a déclaré: "J'ai ordonné personnellement le transfert de Shørbrooke à Montréal". M. Duplessis a donc fait de Rocque "SÔN" prisonnier parmi la masse de tous les prisonniers des cellules québécoises. Le procureur général de la province surveille Rocque personnellement. Cette conduite est absolument inadmissi-ble et indigne d'un homme constitué en autorité et sur qui reposent les destinées de la province.

Il cherche un aveu?

"Rocque à Bordeaux est confiné ne pas l'influencer".

aux cellules, c'est-à-dire qu'il ne peut partciper aux divers travaux manuels comme les autres prisonniers. On ne lui permet de recevoir son épouse et son procureur que deux fois par mois et son traitement général est très dur. Nous croyons que le procureur général tente d'arracher ainsi un aveu de culpabilité à Rocque. Ensuite il serait facile d'exercer des pressions pour faire se désister les plaignants contre la police provin-

"Voici. Je vous ait dit l'essentiel. Je suis même resté en deça de la vérité, afin de ne pas provoquer d'agitation inutile. Vous êtes suffisamment expérimentés pour deviner beaucoup d'autres détails. C'est à vous de parler désormais".

Résolution

C'est à la suite de ces paroles que les mineurs d'Asbestos ont adopté la résolution que nous ci-tions au début. Tout s'est fait dans le plus grand calme. Il n'y eut pas d'agitation ni d'appel à tous ceux qui ont participé à l'entrevue avec l'honorable la révolution de la part des orapremier ministre étaient d'acture. Cependant, certains syndiqués ne se sont pas gênés pour réclamer "une grève générale dans toute la province", ou encore l'organisation de "deux voyages, l'un pour aller sortir Rocque de sa cellule et l'autre pour y ren-trer le premier ministre", à cause de la chute de son pont".

> M. A. Larivée, président du syndicat des mineurs, déclara en par-ticulier: "Nous n'allons pas rester endormis et abandonner Rocque sans lever le petit doigt pour le défendre. On veut faire à Rocque ce que les communistes ont fait au cardinal Mindszenty. On essaie de lui brûler les nerfs. Il faut que la C.T.C.C. prenne toutes les mesures nécessaires pour que Rocque soit libéré".

Culpabilité du procureur général

M. Gérard Picard revint ensuite sur la tribune pour expliquer à l'auditoire que les troubles survenus à Asbestos lors de la grève, le 4 et 5 mai 1948 n'auraient pas eu lieu, si la nomination d'un comité d'arbitrage et la négociation par cette voie d'une convention collective, n'avaient pas été entravées au moyen d'une clause de discrimination syndicale que le procu-reur général voulait absolument faire inclure dans le contrat. "Le premier responsable des troubles d'Asbestos, c'est le procureur gé-néral de la province de Québec. C'est un fait à ne point oublier. Je n'ai pas cru bon cependant de vous le dire avant le vote, afin de

MONTMAGNY

Le Syndicat catholique national du Textile de Montmagny nous fait savoir qu'il compte désormais dans ses rangs tous les employés de la compagnie Duplan. Le syndi-cat bénéficie d'une clause de sécurité syndicale imparfaite.

Un autre gros syndicat...

(suite de la page 1)

ont été acceptées à l'unanimité et c'est alors que le confrère Forte adressa la parole pour remercier tous ceux qui directement ou indirectement avaient contribués à assurer le parfait succès de l'as-semblée et de la formation du syndicat des employés de la compagnie Tooke. Il demande aux ouvriers de demeurer unis car les seules chances de réussites ne sont pas dit-il dans la formation d'un syndicat mais dans l'accomplissement du but c'est-à-dire la signature d'une convention collective.

Mlle Yvette Giroux a agi comme secrétaire d'assemblée.

Le publiciste du journal "Le Travail" a profité de l'occasion pour remettre à chacun une copie du journal avec l'intention que chacun s'y abonne.

Pour avoir



des syndiqués



heureux et renseignés,

abonnex-les au "Travail".